

Personnel enseignant

Techniques de santé animale

Responsabilités

- Écriture des plans de cours et des plans cadres
- Préparation des activités d'apprentissage
- Prestation de cours
- Évaluation et correction des travaux des personnes étudiantes
- Support individuel aux personnes étudiantes
- Participation active à la vie départementale
- Élaboration, implantation et actualisation du programme

Les avantages

Assurances collectives complètes *

4 semaines de vacances *

Accès à un fonds de pension

Horaire flexible favorisant la
conciliation travail-famille-loisirs

Activités récréatives, sportives et
sociales

Congés fériés, familiaux et maladies

Allocation pour le perfectionnement
Milieu de travail pétillant

Partenariat avec la Société de
Transport de Sherbrooke (STS)

** Certaines conditions s'appliquent*

**Imaginons
la suite**

Numéro de référence : TSA05

Entrée en fonction : Automne 2025

Date limite pour postuler :

2 septembre 2025, 8 h

IMAGINE

Pour postuler :

Toute personne intéressée doit compléter son profil et joindre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au format Word ou PDF.

Notez qu'un processus de sélection incluant une entrevue, des tests pratiques et un test de français écrit sera mis en place pour évaluer les candidatures. Il est à noter que la réussite de ces évaluations constitue un préalable à l'accès à la banque de candidature.

N.B. Cette offre est assujettie à un programme d'accès à l'égalité en emploi visant les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

POSTULER

Détails de l'emploi

Salaire

De 56 082 \$ à 108 008 \$ par année selon l'expérience et le niveau de formation et au prorata de la tâche.

Statut de l'emploi

Temporaire à temps partiel

Durée de l'emploi prévu

Session d'automne 2025

Tâches à pourvoir

- 145-HAH-03 Histologie et expérimentation animale (5 semaines dans la session)
Horaire : mardi de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et 15 h 30 à 18 h 30

Veuillez noter que tous nos cours sont en présentiels et que les horaires ne peuvent pas être modifiées.

Les exigences

Aucune formation en pédagogie requise !

Scolarité :

- Doctorat en médecine vétérinaire (DMV)
- Membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)